

OISEAU-CLUB-REMOIS

Siège Social : 4 rue des SETIERS

51170 BLIGNY_Tel : 06 70 47 90 95

E mail : chevallieralain@orange.fr

BOURSE AUX OISEAUX D'ELEVAGE

ET EXPOSITION PEDAGOGIQUE

DIMANCHE 13 FEVRIER 2022 A CORMONTREUIL

REGLEMENT

L'OISEAU-CLUB-REMOIS organise une BOURSE AUX OISEAUX D'ELEVAGE ET UNE EXPOSITION PEDAGOGIQUE le DIMANCHE 13 FEVRIER 2022 dans la Salle Polyvalente, Boulevard d'Alsace Lorraine 51350 CORMONTREUIL.

Peuvent participer à cette **BOURSE AUX OISEAUX d'ELEVAGE**, tous les éleveurs amateurs membres d'une association et ayant un numéro d'éleveur (numéro d'éleveur qui figure sur les bagues des oiseaux).

Tous les oiseaux participant à cette bourse devront impérativement être **identifiés avec une bague officielle fermée.**

Les oiseaux relevant de l'inscription au fichier National d'Identification de la Faune Protégée (I.F.A.P). Voir Liste [https://www.i-fap.fr/.](https://www.i-fap.fr/)) devront être en possession de leur inscription, l'acquéreur devra être informé des démarches à effectuer pour renseigner le fichier des coordonnées du nouveau propriétaire.

Les oiseaux d'espèces protégées de la faune européenne, les oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement CITES de couleur ancestrale ne pourront pas participer.

Les attestations de provenance d'un département indemne de maladie de Newcastle et d'influenza aviaire seront demandées par l'**OISEAU-CLUB-REMOIS aux Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**. Afin de permettre d'effectuer ces demandes dans les délais, merci de respecter la date limite d'inscription fixée au **30 JANVIER 2022**.

Afin de respecter les dispositions relatives au bien-être animal, les oiseaux ne devront pas être trop nombreux dans les cages. Les exposants doivent veiller à ce que les oiseaux présentés disposent, en permanence, d'eau et de nourriture.

Les participants devront effectuer aux acquéreurs une présentation de l'oiseau au niveau de ses différents besoins ainsi que le régime alimentaire de l'oiseau cédé.

Les éleveurs ayant participé depuis moins de trente jours à une manifestation internationale (concours, exposition ou bourse) devront fournir à l'arrivée des oiseaux un certificat sanitaire établi par un vétérinaire.

Les oiseaux devront être complètement installés pour 9 heures 30. La **BOURSE AUX OISEAUX D'ELEVAGE** est ouverte de **10 Heures à 12 Heures 30 et de 14 Heures à 17 Heures**.

L'**OISEAU-CLUB-REMOIS** remettra aux exposants, les certificats de cession à leur arrivée dans la Salle.

Un certificat de cession devra être remis à chaque acquéreur pour tout oiseau cédé afin de lui permettre d'avoir les coordonnées de l'éleveur et de pouvoir le recontacter pour toute information complémentaire. Le tableau récapitulatif de l'ensemble des cessions réalisées par l'éleveur comprenant le numéro de bague de l'oiseau, le nom et l'adresse complète de l'acquéreur sera remis par chaque exposant au Responsable de l'Organisation de la Bourse avant son départ de la salle.

La mise à disposition de la table est de : **15, 00 Euros**.

La date limite d'inscription est fixée au : **30 JANVIER 2022**.

La **BOURSE AUX OISEAUX d'ELEVAGE** permet également aux éleveurs de mettre en vente du matériel d'élevage d'occasion (cages, volières, nids, mangeoires, abreuvoirs.....) ainsi que des livres et des revues concernant les oiseaux.

CETTE BOURSE AUX OISEAUX SERA ORGANISEE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DU PASS SANITAIRE : Pour entrer dans la Salle les exposants devront présenter le PASS SANITAIRE : certificat de vaccination ou certificat de rétablissement de moins de six mois ou résultat d'un test négatif de moins de 2 jours. Ces dispositions pourront évoluer en fonction de nouvelles dispositions.

BULLETIN D'INSCRIPTION ET LISTE DES OISEAUX PRESENTES CI JOINT A REMPLIR ET A RETOURNER POUR LE 30 JANVIER 2022.